

# S.D.C.I

Pour votre information

[SCHEMA DEPARTEMENTAL 2015](#)

## CE QUE ÇÀ PEUT CHANGER POUR NOTRE COMMUNE

### SITUATION ACTUELLE

Six communautés de communes composent l'arrondissement de Lesparre-Médoc pour une population municipale de 98 538 habitants qui se regroupe comme suit :

#### ***Communauté de communes Médoc-Estuaire***

11 communes 26 063 habitants

#### ***Communauté de communes Médullienne***

10 communes 18 510 habitants

#### ***Communauté de communes Centre Médoc***

8 communes 16 780 habitants (1)

#### ***Communauté de communes de la Pointe du Médoc***

11 communes 14 766 habitants

#### ***Communauté de communes Cœur-Médoc***

11 communes 12 341 habitants

#### ***Communauté de communes Lacs Médocains***

3 communes 10 078 habitants

### PROJET LOI NOTRe

Trois communautés de communes ont une population inférieure au seuil de 15 000 habitants défini par la loi NOTRe. La

communauté de communes Médullienne possède un nombre d'habitants largement au-dessus du seuil de regroupement fixé par la loi avec 20 056 habitants population DGF au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 et 18 510 habitants population municipale. Malgré cela, par courrier en date du 19 Octobre 2015 Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde prévoit la fusion des trois communautés de communes « Cœur Médoc », « Centre Médoc » et « Médullienne ».